

## Délibération du Comité Syndical



**Séance ordinaire du 4 mars 2024**

### **COMMUNES :**

**Bellegarde-en-Forez**  
(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**  
(Eau et Assainissement)

**Marclopt**  
(Eau)

**Montrond-les-Bains**  
(Eau et Assainissement)

**Rivas**  
(Eau)

**St André-le-Puy**  
(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**  
(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 12 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu
RODRIGUES Jas	Montrond les Bains

**N°24-03-01**

### **INTERETS COMMUNS**

### **Objet de la délibération :**

[Rapport d'orientations  
budgétaires 2024](#)

### **Absent(s) excusé(s) représenté(s)**

ROCHETTE Georges – Montrond les Bains

### **Absent(s) excusé(s)**

ACHARD Jean- Saint André le Puy  
GRANJON Vincent – Cuzieu  
OULION Emmanuel-Marclopt  
PICARD Christian- Bellegarde en Forez  
PHILIPPE Marie-France- Rivas  
POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture-----  
 Trésor Public -----

### **Secrétaire élu(e) pour la session**

JAY Christophe

## **INTERETS COMMUNS**

### **OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2024**

M. le Président rappelle aux membres du Comité Syndical présents, qu'en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit de nouvelles dispositions notamment sur le DOB. En effet, celui-ci s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales.

Ce rapport doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et fera l'objet d'un vote, d'une publication et d'une transmission en préfecture. Il permet aux membres élus d'être informés de la situation financière du SIVAP pour l'exercice précédent (2023) et pour les exercices à venir. Il permet ainsi de déterminer les choix stratégiques en termes d'investissement et de fonctionnement.

M. le Président présente donc aux membres du Comité Syndical les réalisations de l'exercice 2023 et le niveau d'endettement du syndicat pour les services de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 est joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer.

Oui et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✿ Actent que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 a été présenté à l'assemblée délibérante, tel qu'annexé,
- ✿ Chargent Monsieur le Président de lui donner la suite qu'il convient.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
Fait à Montrond les Bains, le 5 mars 2024.  
Le Président  
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance,  
JAY Christophe

